

POLITIQUE DE SELECTION DES CONTREPARTIES

Introduction

La Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers (MIF) est entrée en application le 1er Novembre 2007. Obtenir le meilleur résultat possible, servir au mieux les intérêts des clients tout en favorisant l'intégrité des marchés en sont les grands enjeux.

La Directive demande aux prestataires que toute mesure raisonnable soit prise en vue d'obtenir le meilleur résultat possible dans l'exécution des ordres transmis pour le compte de leurs clients.

De par son statut de société de gestion de portefeuille, FLORNOY & Associés Gestion n'est pas membre des marchés mais transmet des ordres pour le compte des OPCVM gérés ou de sa clientèle sous mandat, à des intermédiaires de marché agréés.

Le principe de « meilleure exécution » prend la forme de **meilleure sélection** consistant à sélectionner pour chaque classe d'instruments les entités auprès desquelles les ordres sont transmis pour exécution. La meilleure sélection impose de prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, dans la plupart des cas possibles, la meilleure exécution possible des ordres transmis pour le compte des portefeuilles dont la société de gestion assure la gestion.

Afin de répondre plus parfaitement aux exigences de la directive MIF, FLORNOY & Associés Gestion a choisi de transmettre ses opérations par l'intermédiaire d'une table de négociation externalisée, la société Exoé. Cet intermédiaire assure depuis le 16 février 2012 l'intégralité de la transmission des ordres aux membres de marchés sélectionnés dans le respect de la nouvelle réglementation.

L'expertise de cet intermédiaire sur les marchés actions, associée à la compétence de gestion de FLORNOY & Associés Gestion, permettent de répondre aux exigences de la réglementation en termes de meilleur résultat possible.

Critères de sélection des meilleurs intermédiaires financiers en charge de l'exécution des ordres actions

FLORNOY & Associés Gestion a retenu trois critères pour sélectionner et apprécier les meilleurs intermédiaires en charge de l'exécution des ordres :

Critère 1: techniques à disposition des intermédiaires permettant des capacités fortes au regard de la rapidité d'exécution, la liquidité, de la probabilité d'exécution, de la taille et nature de l'ordre

Critère 2 : Rapidité et qualité du dénouement des opérations.

Critère 3 : Performance d'exécution, permettant de mesurer le nombre de points de base détruits ou créés lors de chaque exécution sur la période considérée, pour chaque intermédiaire.

Pour ses clients non professionnels, le critère du coût total d'exécution de l'ordre est prédominant sur les autres critères.

Méthodologie de sélection du négociateur en charge de l'exécution d'un ordre.

Une fois l'ordre transmis à Exoé, pour chaque ordre donné (c'est-à-dire pris individuellement), le broker est choisi par Exoé sur la liste des intermédiaires arrêtée en vertu de la présente politique en fonction des critères suivants :

- Probabilité de l'exécution et du règlement
- Caractéristiques de l'ordre : en fonction de la taille et de la nature de l'ordre, Exoé s'attachera à limiter l'impact marché et le coût d'opportunité estimé, en s'appuyant sur l'expérience de ses opérateurs et les informations de marché disponibles au moment de la transmission de l'ordre. Ce jugement discrétionnaire s'exercera notamment sur les aspects suivants :
 - liquidité : indication d'intérêt permettant de détecter un flux opposé sur cet ordre (bloc ou facilitation) ;
 - lieux d'exécution auxquels le négociateur est connecté et qui permettraient de réaliser une meilleure exécution, en termes de prix, de coût, de rapidité d'exécution ;
 - accès direct au marché sur lequel l'instrument est coté ;
 - bonne exécution de la même valeur lors d'opérations précédentes ; respect des allocations pour la période ;
 - suivi fondamental de la valeur.

Exoé ne sera pas tenu de respecter cette méthodologie :

- Lorsqu'il a reçu une instruction portant sur la sélection du négociateur (ordre dirigé). FLORNOY & Associés Gestion est alors responsable de la meilleure sélection.
- Lorsqu'il reçoit une ou plusieurs instruction(s) portant sur la méthode d'exécution (instruction(s) spécifique(s)) : Exoé et le négociateur transmettent et exécutent l'ordre en suivant cette (ces) instruction(s) et sont dégagés de l'obligation de meilleure exécution sur cette (ces) instruction(s). Dans ce cas la responsabilité de la meilleure exécution échoit à FLORNOY & Associés Gestion en ce qui concerne cette (ces) instruction(s) spécifique(s).

Lieu d'exécution :

En fonction de la politique d'exécution des ordres adoptée par chaque intermédiaire ou contrepartie qui a été sélectionné, et dans le respect de leur obligation de meilleure exécution, les ordres pourront être exécutés :

- sur les marchés réglementés ;
- sur des marchés organisés en fonctionnement régulier (ex. : Marché libre, Alternext) ;
- sur des plateformes multilatérales de négociation ;
- auprès d'internalisateurs systématiques.
- FLORNOY & Associés Gestion se réserve la possibilité d'utiliser d'autres lieux d'exécution lorsque cela sera jugé approprié au sein de cette politique d'exécution.

Modalités et fréquence de sélection des intermédiaires de marché

Comité de sélection Broker

Chaque semestre FLORNOY & Associés Gestion révisé la sélection des intermédiaires au regard des critères mentionnés. Ainsi, le comité broker est en charge :

- de sélectionner les nouveaux intermédiaires
- de mesurer la performance des intermédiaires précédemment sélectionnés.

Composition du Comité Broker :

- plusieurs membres de l'équipe de gestion,
- un ou plusieurs membres de la direction ;
- le responsable du Middle office,
- le RCCI,
- un ou plusieurs membres de la société Exoé

Il lui appartient de se prononcer sur le maintien ou l'exclusion de chacun des brokers dans la liste des brokers qui seront sélectionnés.

CONTROLE, REVUE ET MODIFICATION DE LA PRESENTE POLITIQUE

Examen Annuel

Au moins une fois par an, FLORNOY & Associés Gestion apprécie l'efficacité de ses dispositifs de sélection et d'exécution décrits ainsi que celle de la présente politique afin d'en déceler les lacunes, d'y remédier le cas échéant ou de l'améliorer.

Mise à jour ponctuelle

Par ailleurs, à chaque fois qu'une modification substantielle se produit et affecte la capacité de FLORNOY & Associés Gestion à continuer d'obtenir avec régularité la meilleure transmission en vue de la meilleure exécution des ordres, FLORNOY & Associés Gestion réexamine sa politique d'exécution.

Le comité de sélection examine *a minima* sur une base annuelle les marchés, techniques et qualités des négociateurs afin de contrôler leur capacité à obtenir de manière régulière le meilleur résultat possible. Cette évaluation n'est pas faite ordre par ordre mais dans sa globalité.

Moyens d'informations à disposition du client concernant la politique d'exécution

FLORNOY & Associés Gestion signale au client toute modification importante de sa politique d'exécution sur les médias suivants :

Site internet de la société : www.flornoy.com

Ce document pourra être adressé par courrier ou message électronique sur simple demande.

Notation recherche, dite de « best ranking »

Le processus de sélection a été défini comme suit au sein de la société **FLORNOY & Associés Gestion**, et élaboré par le comité composé comme suit :

- plusieurs membres de l'équipe de gestion,
- un ou plusieurs membres de la direction ;
- le RCCI.

Périodicité

Le processus de vote est réalisé tous les six mois.

Critères et votants

Les départements suivants sont amenés à prendre part à la notation de la recherche selon les critères suivants :

Gérants : Qualité de la recherche, qualité des conseils et du suivi commercial, fréquence et qualité des réunions avec les emmeteurs ;

Direction de la gestion : mesure de la surface financière, et réputation.

Modification des pondérations

Les prestataires notés peuvent voir leur note globale affectée par une pondération fonction de la couverture effectivement réalisée par chaque intermédiaire auprès des gérants.

Réalisation du vote :

Le vote est réalisé de manière semestrielle, sous la forme d'interview web.

Chaque interview est réalisée sous le contrôle du RCCI qui conserve dans ses livres les notations individuelles et la note/rang agrégé.